



Le Fête des écoles à Valojoux

SOMMAIRE

Edito	2
Procès-verbaux du Conseil municipal	3
Démarches administratives	12
Le saviez-vous ?	13
Nos enfants...	18
Informations associations	20
Camet	24
Coordonnées	24



**FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE
du Lundi 9 au vendredi 20 juillet 2018 inclus**

EDITO

En novembre 2016, nous avons été à l'initiative du lancement de l'action sur la conservation et la valorisation des zones humides du sous-bassin versant du Turançon.

L'étude diagnostique, portée avec la commune de La Chapelle Aubareil sur la partie amont et soutenue par le syndicat des berges de la Vézère dans le cadre du Plan de Gestion du bassin de la rivière Vézère (PGB Vézère), a permis la définition d'objectifs et d'actions de gestion des milieux humides. Au-delà de l'enjeu strict de conservation du site remarquable des étangs, l'intérêt pour nous est de protéger notre patrimoine naturel, de comprendre le fonctionnement de cet écosystème rare avec ses vulnérabilités et ses potentialités pour en préserver sa valeur patrimoniale.

Il nous semble important de pouvoir en assurer une gestion raisonnée et durable tant du point de vue naturaliste que du point de vue de la sensibilisation du public (usagers des lieux) à nos espaces naturels et à l'environnement.

À l'appui de la notice de gestion qui nous a été livrée par le cabinet d'études, une première action de nettoyage et d'entretien du linéaire du ruisseau et des ouvrages a été réalisée en juillet dernier en amont des étangs par le syndicat des berges. Il s'agissait d'un chantier école à destination de personnes en recherche d'emploi et suivies par une association de réinsertion.

En juillet de cette année, avec le concours de la fédération départementale de la pêche, l'appui technique des personnels du syndicat et l'engagement de vos élu(e)s, c'est une équipe de jeunes volontaires internationaux encadrés par l'Association SEM et VOL de Saint Rabier qui interviendra sur la partie aval du Turançon pour une durée de 3 semaines à partir du 9 juillet.

Vous aurez l'occasion de croiser ces jeunes gens venus d'horizons très divers, de cultures et langues différentes (au moins quatre nationalités seront représentées), qui s'engagent bénévolement dans des actions de solidarité pour la préservation de la biodiversité, de la planète et des ressources de toute nature qui sont essentielles à la vie sur notre Terre.

Je suis très heureuse que nous puissions les accueillir et vous êtes, toutes et tous, très cordialement invités le lundi 9 juillet prochain (18h - Salle des fêtes) à les rencontrer lors du pot d'accueil que nous organisons pour leur arrivée.

Cette démarche, au-delà du symbole de partage et d'échanges interculturels, est pour moi l'espoir de la diffusion et de la transmission d'une pensée écologique et d'une conscience sociale renouvelées, pour une reconnection aux valeurs essentielles qui participent de l'équilibre de notre monde.

Je vous souhaite un bel été.

Nathalie MANET-CARBONNIÈRE

P R O C E S - V E R B A U X D E S S E A N C E S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 6 décembre 2017

1. Renouvellement au CDAS pour 2018

Elle donne lecture des statuts du Comité départemental d'Action Sociale de la Fonction publique territoriale auprès du CDG24.

Elle prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la collectivité au CDAS, s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

2. Renouvellement assurance personnel CNP 2018

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2018.

3. Vitraux de l'église

Madame le Maire présente à l'assemblée une liste établie par l'association des amis de l'église de Valojoux regroupant des devis pour la restauration des vitraux de l'église Saint Laurent.

La commune de Valojoux, propriétaire, assurera la maîtrise

d'ouvrage des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

Accepte le devis de l'atelier B. FOURNIER, sis 18 rue Pablo Neruda 33140 Villenave d'Ornon pour un montant TTC de 19 282.45 €, soit 16 068.71 € TTC ;

Indique que l'engagement pour le montant des travaux sera inscrit au Budget primitif 2018 ;

Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives au dossier.

4. Travaux église

Madame le Maire fait part de son échange avec la DRAC au sujet des prochains travaux de l'église. L'organisme d'Etat nous incite à revoir le plan de financement afin que la commune puisse bénéficier de l'intervention financière de tous les services associés.

En conséquence, elle présente le nouveau plan prévisionnel de financement de la première tranche comme tel et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer :

Coût des travaux HT (y compris honoraires, SPS et Prévisions pour hausses & aléas) : 160 000€ (TVA à 20 % : 32 000€) soit en **TOTAL TTC : 192 000€.**

Aides financières sollicitées pour la première tranche

DRAC – Etat : 20%, Conseil Départemental 20% (sur travaux), Région 25% (sur travaux), FCTVA 16.404%, autofinancement : 61 753.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **arrête** le plan prévisionnel des travaux de la 1^{ère} tranche, tel que présentée par Madame le Maire ;

- **sollicite les aides financières :**

- **autorise** Madame le Maire à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure adaptée dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

- **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers et signer tous les actes subséquents à ce dossier.

5. Redevances d'occupation du domaine public

Orange : 955.68 € ; EDF : 200 €

Adopté à l'unanimité

6. Désignation d'un référent pour la Sécurité routière

Madame le Maire explique que le référent sécurité routière aura pour mission d'être le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux (population, entreprises...). Il devra veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, sera porteur d'une politique routière avec une identification des problèmes locaux au sein de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de nommer **Christiane SALVIAT**, référente sécurité routière pour la commune de VALOJOUX.

7. Rapport CLET

Madame le Maire rappelle que le conseil communautaire de la CCVH, lors de sa séance en date du 1^{er} décembre 2016, a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément au Code général des impôts et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire, la CCVH verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie à 2 reprises pour étudier les transferts des compétences : aire d'accueil des gens du voyage et économie.

Elle demande de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le rapport établi par la CLET en date du 8 novembre 2017 ci-joint annexé et dit que l'attribution de compensation définitive 2017 sera déterminée par le conseil communautaire en fonction de ce rapport.

8. Marché pour la rénovation et l'aménagement d'un gîte d'étapes et création d'un pôle de production, transformation et vente de produits locaux. Accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Présentation du rapport d'analyse des offres de la MAPA

À la suite de l'audition des candi-

dates, la MAPA a décidé d'attribuer le marché à : ATEMP.

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

	Gîte	Pôle
Montant HT	29 706.40 €	79 934.24 €
TVA	5 941.28 €	15 986.85 €
Montant TTC	35 647.68 €	95 921.09 €

Soit une offre totale de :

Montant HT : 109 640.64 €

TVA : 21 928.13 €

Montant TTC : 131 568.77 €

Séance du 24 janvier 2018

1. Demande DETR

Demande de DETR sur le projet du Pôle de transformation sur la base de l'étude de l'ATD en sollicitant une subvention à hauteur de 35 % du coût de travaux.

Par ailleurs, la commune va demander le renouvellement de la demande de la DETR pour les cimetières déposée en 2017.

Adopté à l'unanimité.

2. Restes à réaliser 2017

Présentation des restes à réaliser 2017 sur le budget principal.

Adoptés à l'unanimité par le conseil en précisant qu'ils seront reportés au BP 2018 et autorisant l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses réalisées en 2017.

3. Approbation de la création du SCOT

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération pour

cette création dans le cadre du PLUi.

Elle précise néanmoins que ce document aurait dû être réalisé avant le transfert de compétences.

Adopté à l'unanimité

Séance du 7 mars 2018

1. Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24 – 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements à disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG24 en date du 22 octobre 1993 actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au pôle de Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, elle propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

- autorise Madame le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents afférents à la présente décision.

2. Renouvellement convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2014, le service

d'Assistance Technique à l'Epurateur et au Suivi des Eaux (SATESE) est rattaché à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24).

Ainsi, une convention fut signée en 2014 avec l'ATD pour bénéficier des services du SATESE, qui comprend le suivi du site des Bories sur la commune de Valojoulx et de ses prestations adaptées en fonction des contraintes réglementaires, ainsi qu'une aide technique et administrative.

Madame le Maire propose de reconduire cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention entre l'ATD24 et la commune dans le cadre de l'assistance technique pour l'assainissement collectif des eaux domestiques.

3. Numérotation et dénomination des voies de la commune

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Madame le Maire explique que cet adressage constitue un pré requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la location à 100% des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Elle explique ensuite que ce plan d'adressage va être réalisé en interne, accompagné par l'ATD24 pour un montant forfaitaire de 500 € avec la signature d'une

convention de partenariat.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal, à la charge de la commune pour la première fois. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Il est demandé au conseil municipal de :

- valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies,
- de désigner une commission communale d'adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder à l'établissement d'un plan d'adressage sur la commune (numérotage et dénomination des voies),
- décide de mener cette action en interne avec l'accompagnement de l'ATD24, le montant forfaitaire de 500 € de la participation sera inscrite au BP 2018,
- désigne les membres de la commission communale qui sera chargée de l'élaboration de l'adressage : Nathalie MANET-CARBONNIERE, Mireille CALVO, Jean-Pierre MEGE, Christiane SALVIAT, Odile ROUX,
- missionne Madame le Maire pour signer toutes les pièces comptables et administratives afférentes à la présente décision.

Séance du 13 mars 2018

1. Compte administratif 2017 - Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Est présenté au Conseil municipal le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE de 2016	PART AFFECTE A L'INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
INVEST	339 888.19 €		- 335 047.76 €	4 840.43 €
FONCT	29 884.00 €	65 589.32 €	50 975.92 €	80 859.92 €
TOTAL	Excédent			85 700.35 €

Section de Fonctionnement :

En dépenses et recettes il a été prévu la somme de 309 329 €.

Nous avons réalisé 238 560.38 € de dépenses et encaissé la somme de 289 536.30 € en recettes, permettant de dégager un excédent pour l'année 2017 de 50 975.92 €, auquel il convient de rajouter l'excédent N-1 de 29 884 €. L'ensemble de ces éléments nous permet de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 80 859.92 €.

Section d'investissement :

En dépenses et recettes il a été prévu la somme de 555 288.51 €.

Nous avons réalisé 438 574.94 € de dépenses et encaissé la somme de 103 527.18 € en recettes, dégageant un déficit pour l'année 2017 de 335 047.76 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent N-1 de 339 888.19 €. L'ensemble de ces éléments nous permet de dégager un résultat de clôture pour la section d'investissement de 4 840.43 €.

Monsieur MEGE Jean-Pierre, adjoint, met au vote le compte administratif 2017 de la commune de Valojoux. Adopté à l'unanimité

2. Compte administratif 2017 – Budget annexe Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Est présenté au Conseil municipal le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE de 2016	PART AFFECTE A L'INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
INVEST	-8 178.90 €		8 076.32 €	-102.58 €
EXPLOIT	7 667.33 €	4 522.90 €	159.14 €	3 303.57 €
TOTAL	Excédent			3 200.99 €

Section d'Exploitation :

En dépenses et recettes il a été prévu la somme de 8 684.43 €.

Nous avons réalisé 5 779.88 € de dépenses et encaissé la somme de 5 939.02 € en recettes, permettant de dégager un excédent pour l'année 2017 de 159.14 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent N-1 de 3 144.43€ soit un résultat de clôture de la section d'exploitation de 3 303.57 €.

Section d'investissement :

En dépenses et recettes il a été prévu la somme de 13 999.90 €.

Nous avons réalisé 5 820.32 € de dépenses et encaissé la somme de 13 896.64 € en recettes, dégageant un excédent pour l'année 2017 de 8 076.32 €, auquel il convient d'ajouter le déficit N-1 pour - 8 178.90 €. L'ensemble de ces éléments nous permet de dégager un résultat de clôture pour la section d'investissement de - 102.58 €.

Monsieur MEGE Jean-Pierre, adjoint, met au vote le compte administratif 2017 de la commune de Valojoux. Adopté à l'unanimité

3. Compte de gestion 2017 (délibération identique pour la commune et le budget annexe assainissement)

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif,

l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Statuant sur l'ensemble des opé-

rations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Etat de la dette 2018

Commune

Objet	Organisme	Durée/année	Taux	Capital à l'origine	Capital au 01/01 de l'exercice	Annuité	
						Capital	Intérêts
Travaux	CE	15	3,85	48 783,69	23 983,60	5 655,76	842,36
Abords salle des fêtes	CRCAM	20	4,99	100 000,00	64 256,20	4 525,28	3 206,38
EP Les Bories	SDE	10		13 006,82	1 163,07	1 163,07	
Eglise	CRCAM	20	4,63	150 000,00	114 930,81	6 016,42	5 321,30
Tracteur-Epareuse	CRCAM	5	2,18	60 000,00	18 689,64	3 056,12	118,51
Acquis. foncière	CRCAM	20	1,43	120 000,00	113 820,94	5 256,63	1 627,64
Hangar	CRCAM	20	1,43	200 000,00	189 480,08	8 750,62	2 709,57
Prêt relais	CRCAM	2	0,96	50 000,00	50 000,00	50 000,00	480,00
				741 790,51	552 340,74	84 423,90	14 305,76

Assainissement

Objet	Orga-nisme	Durée/année	Taux	Capital à l'origine	Capital au 01/01 de l'exercice	Annuité	
						Capital	Intérêts
Réseaux	CE	20	3,91	96 962,66	52 373,91	4 967,23	2 047,82
				96 962,66	52 373,91	4 967,23	2 047,82

5. Affectation du résultat 2017 – Budget principal

Madame le Maire informe l'assemblée municipale du résultat du Compte administratif 2017 de la commune de Valojoux, faisant ressortir en Fonctionnement un résultat positif de 80 859.92 € dont elle propose la somme de 32 160.74 € en affectation au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2018 pour l'équilibre de la section. Le reste, soit la somme de 48 699.18 € sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le document fait également ressortir un résultat positif de 4 840.43 € en investissement qui

sera affecté au compte 002 en recettes d'investissement au Budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte** l'affectation du résultat proposée par Madame le Maire.

6. Affectation du résultat 2017 – Budget annexe Assainissement

Madame le Maire informe l'assemblée municipale du résultat du Compte administratif 2017 du Service Assainissement « Les Bories » de Valojoux, faisant ressortir en Exploitation un résultat positif de 3 303.57 € dont elle

propose l'intégration au 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2018 la somme de 3 133.58 € pour l'équilibre de la section ; la différence, soit la somme de 169.99 € sera portée au compte 002 en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2018.

Le document fait également apparaître un déficit d'Investissement de 102.58 € qu'elle propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'Investissement au Budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte** l'affectation du résultat proposée par Madame le Maire.

Séance du 5 avril 2018

1. Budget primitif 2018 - Commune

Madame le Maire expose le contenu du budget principal de la commune de Valojoux au Conseil municipal, en accord avec Madame la Percep-

trice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice **2018**, arrêté comme suit et précise que le budget primitif de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	406 560.00 €	406 560.00 €
Exploitation	345 042.18 €	345 042.18 €
TOTAL	751 602.18 €	751 602.18 €

Présentation de la note de synthèse dont Madame le Maire donne lecture et explication. On peut constater qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition et ce depuis 2008 et que la commune perd environ 5 000 € sur la DGF. Au niveau des loyers, des courriers pour inciter au paiement des loyers manquants ont été adressés, il faut voir pour les régularisations de charges.

2. Taux des taxes locales 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de conserver pour l'exercice 2018 les taux portés au cadre VI de l'Etat 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2018 des taxes directes locales » tels que :

Taxe d'habitation : 18.96 % - Foncier bâti: 18.80 %
Foncier non bâti : 116.43 %

3. Budget primitif 2018 - Assainissement

Madame le Maire expose le contenu du budget annexe du service assainissement « Les Bories » de Valojoux au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit

et précise que le budget primitif de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M4.

Présentation de la note de synthèse dont Madame le Maire donne lecture et explication.

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	6 237.58 €	6 237.58 €
Exploitation	6 971.26 €	6 971.26 €
TOTAL	13 208.84 €	13 208.84 €

Séance du 16 mai 2018

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à rajouter trois délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Recensement de la population 2019 : délibération pour désignation du coordonnateur et ouverture du poste d'agent recenseur pour février 2019.

2. Délibération pour attribution d'une participation au voyage scolaire d'un enfant de la commune.

3. Délibération pour emploi saisonnier de régisseur de la salle des fêtes.

1. Délibération pour chantier Turançon avec l'association Solidarités Jeunesses

Madame le Maire présente la rencontre avec Nils Guyot, respon-

sable de l'antenne Aquitaine de Solidarités Jeunesses pour un chantier de nettoyage du Turançon du 7 au 27 juillet 2018 par une douzaine de personnes de nationalités différentes. La salle des fêtes sera mise à disposition pour les repas et le couchage. La commune versera une subvention à l'association de 3 000 €, l'association gère alors leur vie au quotidien. Il faudra veiller à les intégrer dans la vie locale.

Le lundi 9 juillet, la commune organise un pot de bienvenue à 18h. Il faudra voir avec l'assureur de la commune pour border cette utilisation.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les termes de cette convention et la participation financière.

Adoptées à l'unanimité

2. RGPD

Reporté à la prochaine séance.

3. Subventions communales 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du vote du Budget Primitif 2018, une enveloppe globale a été votée pour l'octroi de subventions de la commune à des organismes. Il convient aujourd'hui d'en établir la liste afin qu'elles leur soient attribuées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes, sous réserve de présentation de documents compatibles indispensables au traitement :

ADRAD	153.00 €	Chorale « Les Lundis chantants »	153.00 €
ESM Rugby - Ecole	153.00 €	Comité des Fêtes de Valojoux	1 000.00 €
ESM Foot - Ecole	153.00 €	Coopérative scolaire	500.00 €
Au grès du Feu	153.00 €	Don du sang	153.00 €
Groupe Spéléo de la Vézère	153.00 €	Voyages scolaires	500.00 €
Trajectoires	153.00 €	Les clefs des champs	153.00 €
Chasse	153.00 €	Solidarités Jeunesses	3 000.00 €

4. Convention fourrière SPA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L2212-2 (7°) du CGCT et de l'article L211-19-1 du Code rural et de la pêche maritime, le maire est responsable de la prévention des troubles causés par les animaux errants dans sa commune. Le Maire est tenu de prendre « toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats (L211-22 du Code rural et de la pêche maritime), y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière.

Il convient d'insister sur le fait qu'en application de l'article L211-24 du Code rural, chaque commune doit disposer d'une fourrière ou passer une convention à cette fin avec une société spécialisée chargée des activités de fourrière.

Madame le Maire présente donc le projet de convention adressée par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de MARSAC SUR L'ISLE afin que la commune remplisse son devoir de fourrière municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de MARSAC SUR L'ISLE afin de remplir son devoir de fourrière municipale.

5. Déclassement et aliénation du chemin rural au lieu-dit « Le Monteil » par voie de vente pour procéder à l'enquête publique préalable et achat de terrain en vue d'un changement d'assiette au lieu-dit « Le Monteil »

Madame le Maire informe que le chemin rural au lieu-dit « Le Monteil » au droit des parcelles section ZD n° 62 et 87 n'est plus affecté à l'usage ni à la fréquentation du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Elle précise qu'afin de desservir les parcelles section ZD n° 62 et 87 et notamment la parcelle section ZD n° 62 sur laquelle une construction agricole est en cours, il convient d'acquérir le terrain nécessaire à la création d'un nouveau chemin communal au lieu-dit « Le Monteil » comme indiqué sur le document d'arpentage ci-joint.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- la vente à Monsieur Jean-Claude SALVIAT ledit chemin traversant sa propriété pour une superficie de 14a 64 ca ;

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Le Monteil » pour la

partie concernée en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- d'autoriser Mme le Maire à désigner un Commissaire enquêteur et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6. Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Madame le Maire rappelle l'achat de la licence IV de l'hôtel/restaurant l'Abbaye à SAINT-AMAND-de-COLY par acte notarié du 8 Février 2018.

Elle précise que, dans sa délibération du 15 mai 2017, le conseil municipal a souhaité associer le Comité des Fêtes de Valojoux, représenté par Monsieur Jérôme GALLO, Président, à l'utilisation de cette licence IV pour leurs diverses manifestations. A la suite de quoi, conformément à l'article L.3332-1-1 du code de la santé publique, Monsieur Jérôme GALLO a suivi la formation de permis d'exploitation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons de Licence IV.

Elle propose donc de mettre à disposition à Monsieur Jérôme GALLO Président de l'association du Comité des Fêtes de Valojoux la licence IV de débit de boissons à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur Jérôme GALLO Président de l'association du Comité des Fêtes de Valojoux à titre gratuit.

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir ci-annexée en projet, et toutes pièces afférentes au dossier.

7. Décision modificative n° 2017-01 – Budget principal

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de faire des modifications d'imputations comme suit :

2116 – Cimetières :	- 95 000.00 €
21316 – Equipements de cimetière :	+ 95 000.00 €
60623 – Alimentation :	- 3 000.00 €
65737 – Subvention association chantier Turançon :	+ 3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** la présente décision modificative et autorise Madame le Maire à passer ces écritures au budget primitif de 2018.

8. Recensement de la population en 2019

Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur

Désignation d'un coordonnateur communal de recensement

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur communal afin d'assurer le recensement de la population. Elle précise qu'il convient également de désigner un coordonnateur communal de recensement qui supervisera la tâche de l'agent recenseur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner un agent communal pour assurer les fonctions de coordonnateur communal pour le recensement 2019. Il percevra à ce titre, en sus de son traitement, une indemnité relative au cumul d'heures complémentaires qui seront effectués à ce titre et retranscrites sur un décompte signé par l'autorité territoriale et joint au traitement de Février 2019.

- de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du 17 janvier au 16 février 2019. L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE. Il sera rémunéré sur la base d'un indice défini dans l'arrêté de nomination à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 17 Heures sur le mois de Février 2019 et d'heures complémentaires pour les formations retranscrites sur un décompte signé par l'autorité territoriale et joint au traitement de Février 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

9. Emploi saisonnier

Considérant qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de gardien de la salle des fêtes communale à temps non complet sur le grade d'adjoint technique territorial, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial du 1^{er} juillet au 31 août 2018 inclus sur la base d'une durée hebdomadaire de l'emploi de 7.5 heures ;

- décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle C1, échelon 1, indice brut 347 – majoré 325.

- habilite Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et signer le contrat.

10. Subvention voyage scolaire

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame LEAUTIER, domiciliés à VALOJOUX, La Prandie, sollicitant une subvention pour financer le voyage scolaire de leur fille.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'allouer une subvention de 150 € pour le financement de ce voyage scolaire ;

- d'imputer cette dépense au compte 65737 du budget de la commune 2018 ;

- de mandater Madame le Maire pour effectuer le virement sur le compte de Monsieur et Madame LEAUTIER.

11. Divers

- La CCVH travaille sur le règlement de l'OGS.

- Nettoyage des berges de la Vézère le 26 mai 2018

Pôle transformation : le maître d'œuvre a présenté le projet ce matin. Il sera présenté au guichet unique le 5 juillet avec le maître d'œuvre.

- CIAS : lecture de la situation financière du syndicat.

Déclaration des chambres d'hôtes et gîtes à faire en mairie

La loi du 14 avril 2006 (art. L324.3 à L324-5 du code du tourisme et son décret d'application du 3.08.2007, art. D324-13 à D 324-15 du code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes et des gîtes. Les formulaires sont disponibles en mairie. La déclaration est à renouveler tous les ans.

Taxe de séjour 2018

Tous les propriétaires de gîtes doivent déclarer leurs périodes de location qui sont obligatoirement assujetties à la taxe de séjour. Vous trouverez toutes les informations sur le site de la CCVH—rubrique Tourisme.

D E M A R C H E S A D M I N I S T R A T I V E S

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, atteignant l'âge de 16 ans, **doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté

(JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National, (88 rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES Tél. pour les administrés : 05.55.12.69.92 - Courriel : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr - Site internet : <http://ww.defense.gouv.fr>, rubrique JDC).

Carte d'identité

A compter de mars 2017, **il conviendra désormais de déposer les demandes de cartes d'identité dans les mairies équipées de dispositifs de recueil (dans notre secteur Montignac, Sarlat, Terrasson). Les formulaires pourront toutefois être retirés dans votre mairie.**

En vue de **simplifier les démarches** pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou son renouvellement, repose actuellement sur le document CERFA n° 12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA.

Comment je procède ?

1. Je créé mon compte ANTS,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

3. Attention ! L'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, encas de perte ou de vol de votre CNI.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil.

2. Lors de mon déplacement en mairie :

- J'apporte mon numéro de ma « Pré-demande CNI », indispensable à la mairie,
- J'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande le cas échéant,
- J'apporte également les pièces justificatives (photos, domicile...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mai-

rie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
 - vérifie les autres pièces de votre dossier,
 - procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI.**

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse et les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Il en est de même pour les demandes ou renouvellement de passeports, vos cartes grises et vos permis de conduire.

Pour plus de renseignements : www.service-public.fr (lien sur le site de la commune)

LE SAVIEZ-VOUS ?

SICTOM du Périgord noir Pour la 4ème année consécutive, pas d'augmentation de la taxe en 2018

Au cours de ces dernières années, les collectivités locales ont fait l'objet de plusieurs réformes institutionnelles fiscales et financières qui ont impacté leurs périmètres respectifs d'intervention mais surtout leurs organisations budgétaires.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 constitue par ailleurs une source d'incertitudes pour les exercices à venir.

Plus que jamais, dans ce contexte difficile, le Sictom du Périgord noir, prestataire de services pour ses 60 adhérents et les 41 500 habitants du territoire, doit continuer de se montrer particulièrement vigilant afin de ne pas peser davantage sur les dépenses de ses collectivités membres et le niveau des taxes sollicitées auprès des administrés. Deux objectifs prioritaires pour le Sictom du Périgord noir.

Ceci d'autant plus que le gouvernement et la représentation nationale entendent renforcer significativement le cadre réglementaire et fiscal du secteur de l'environnement, notamment celui des déchets.

La Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), applicable à la mise en décharge des déchets, pourrait probablement être révisée plus rapidement que prévu. Pour l'instant, la position du gouvernement est d'attendre la fin du premier semestre 2018 et la présentation de la feuille de route sur l'économie circulaire pour proposer une trajectoire à la hausse de la TGAP. Il se murmure cependant un objectif de 50 € la tonne en 2025, contre 15 € en 2017 (et une prévision de 16 € la tonne en 2018).

Aussi, à l'occasion du récent débat d'orientations budgétaires 2018 du SICTOM du Périgord noir, les priorités suivantes ont été retenues :

- pour le 4ème exercice successif, pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui reste au taux moyen de 13.13% ;
- poursuivre la recherche permanente d'économies et d'efficacité afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement (il est à noter qu'elles ont de nouveau été réduites de 115 000 € en 2017, soit une baisse de 1.68%) ;
- conserver une gestion rigoureuse qui permettra, une nouvelle fois, de diminuer de manière très significative la dette du Sictom du Périgord noir qui passera, de 2008 à 2018, de 1.5 millions d'euros à 240 000 euros soit une baisse de 84% ;
- initier en 2018, dans le cadre d'un projet expérimental, les nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères (adaptation des containers, refonte des tournées, mise en œuvre d'une nouvelle technologie de collecte, aménagement du matériel) ;
- de ce fait, engager la collectivité sur la voie de nouveaux investissements et anticiper la modernisation de nos services ;
- veiller à amplifier la politique d'amélioration de la qualité du tri (qui s'est dégradée ces 3 dernières années).

Tout en présentant une politique extrêmement vigilante de maintien des équilibres financiers, sans aucune augmentation du poids de la fiscalité, le Sictom fait également pour 2018, des choix techniques et d'investissement qui conduiront la collectivité vers un avenir modernisé.

Vers de nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères

Chacun l'a désormais compris, le

« monde des déchets vit sa révolution » !

Demain, nous devons produire moins de déchets et faire évoluer nos pratiques de collecte pour mieux valoriser ceux que nous collectons. Nous devons aussi diminuer de moitié les quantités de déchets éliminés en enfouissement.

C'est par nos comportements individuels que nous pouvons anticiper ce qui deviendra prochainement incontournable : trier, trier, trier !

Toutefois, pour faire fondre nos sacs noirs, augmenter de manière drastique le poids des sacs jaunes, destiner nos déchets fermentescibles aux composteurs...

C'est une certitude. Pour ceux qui ne l'auraient pas compris, « le bâton fiscal » va tomber. Les taxes sur l'enfouissement (nos sacs noirs) vont très fortement augmenter : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de 16€ la tonne en 2018 pourrait atteindre 50 € la tonne en 2025 !

Pour le Sictom, cela correspondrait à une augmentation de près de 600 000€ du volume de la TGAP et donc de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui progresserait de plus de 10% pour chaque foyer.

Personne ne le souhaite, bien évidemment. Comment faire pour éviter une telle situation ? Nous l'avons évoqué : trier, trier, trier. Faire fondre nos sacs noirs et donc le volume de nos déchets destinés à l'enfouissement. Mais aussi, comme le font déjà d'autres collectivités, anticiper cette probable augmentation des coûts par la diminution de nos dépenses de fonctionnement.

Tel est le choix fait par le Sictom et les 60 communes qui le composent.

La mise en œuvre de nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers va prochainement être initiée : dans le cadre d'une première phase test, entre le 15 octobre 2018 et le 15 octobre 2019, pour 10 communes (Borrèze, La Roque Gageac, Prois-sans, Salignac, Sarlat-autour du secteur sauvegardé-, St Amand de Coly, St Crépin Carluçet, Ste Nathalène, St Vincent le Paluel et Vitrac), destinée à être étendue à l'ensemble du territoire dans les années suivantes.

Concrètement, des conteneurs enterrés, semi-enterrés, aériens vont être implantés. De plus grande capacité et équipés de sondes signalant le niveau de remplissage, ils permettront de diminuer le nombre de conteneurs actuellement en place, de rationaliser les circuits de collecte, de diminuer les kilométrages effectués par les bennes, de faire baisser la consommation de carburant, de diminuer le temps de travail des agents affectés à la collecte.

Afin d'optimiser les coûts, seuls 3 flux de déchets seront désormais disponibles : les ordures ménagères, le verre, les emballages et le papier réunis dans le même bac, en vrac et non plus dans les sacs jaunes. Afin de faciliter la mise de côté à la maison et l'apport au contenant le plus proche, le Sictom distribuera un sac de pré-collecte réutilisable (semblable à celui pour les courses). Il s'agira donc du même sac pour tous les emballages ménagers (tout ce qui emballe) et tous les papiers.

Outre les économies budgétaires que permettra ce nouveau dispositif, il convient également d'en souligner l'impact écologique (moins de points de collecte, moins de conteneurs, moins de sacs jaunes jetables...). Mais aussi esthétique, tout particulièrement sur notre territoire hautement touristique, historique, aux paysages remarquables (disparition des containers disgracieux, meilleure intégration paysagère, débordements limités...).

Tels sont les changements qui nous attendent prochainement. Ils demandent la mobilisation et l'implication de tous afin que le Périgord noir puisse atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi sans que cela n'ait de conséquences financières pour chacun d'entre nous.

Appel à la mobilisation !

Parce que l'information n'est jamais suffisamment partagée, il ne faut pas hésiter à insister.

Les Grenelles de l'environnement et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte comprennent des dispositions contraignantes et nous obligent, sans délai, à faire évoluer nos comportements de producteurs de déchets.

Réduire, mieux valoriser, mieux traiter nos déchets ménagers : tels sont les défis à relever.

4 conséquences concrètes pour chacun d'entre nous en découlent : réduire de moitié la quantité de nos déchets éliminés en enfouissement ; augmenter de 30 % le recyclage ; réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets ; poursuivre la valorisation des bio-déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire.

A l'horizon 2025.

Tout cela peut paraître à certains abstrait et à d'autres inatteignable ! Pas tant que cela, pour peu que chacun y mette du sien, adopte un comportement vigilant, accomplisse les bons gestes.

Pour preuve, il suffit de « décortiquer » l'état actuel de notre poubelle noire, c'est-à-dire de nos déchets ménagers partant à l'enfouissement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Sur 100 kilos voilà ce qu'on y trouve : 34,3 kg de déchets compostables, 22.6 kg de déchets recyclables, 12.9 kg de déchets évitables (gaspillage alimentaire, imprimés publicitaires, couches...), 5.2 kg de

déchets destinés à être portés en déchèterie...et uniquement 25.1 kg de déchets résiduels.

Sur 100 kg, seulement 25.1 de déchets placés dans la bonne poubelle, celle allant à l'enfouissement ? CQFD ! En accomplissant les bons gestes, nos problèmes trouveraient rapidement une solution. Le premier d'entre eux serait simplement de retirer les 34.3 kg de déchets compostables et de les mettre au composteur.

Café, thé, coquilles d'œufs, mouchoirs, essuie-tout, restes de pain, épluchures, feuilles mortes, féculents, herbe de tonte...Autant de matières qui participeront à la fabrication d'un bon compost et qui ne partiront pas à tort et pour un coût très élevé à l'enfouissement (pour plus de renseignements, rendez-vous sur sictom-perigord-noir.fr).

C'est la raison pour laquelle le Sictom a distribué gratuitement en Périgord noir ces derniers mois 8 000 composteurs individuels.

C'est animé par cette même logique que le Sictom et la ville de Sarlat, avec la participation active des agents municipaux concernés, ont mis en place, à la cuisine centrale municipale, un composteur collectif. Le résultat est éloquent : en 4 mois, plus d'une tonne de déchets fermentescibles détournés des ordures ménagères (-23.5 %) pour finir en compost.

C'est bien la preuve qu'il nous est facilement possible de faire fondre de manière significative le poids de nos poubelles. Une part importante du chemin serait accomplie.

Sécurité routière

Compte-rendu de la réunion du 24 avril en présence de Madame la Préfète et de Monsieur Barbe, délégué interministériel.

Accidentologie en Dordogne

De 1954 à 2018 : 870 000 décès

Mars 2018 : 241 décès

2017 pour les 18-25 ans : 192 décès (contre 122 au niveau national).

Mesure des 80 km

Le Préfecture prévoit une baisse de 4.6% d'accidents mortels. Nombre de panneaux à changer sur le Département : 132.

Quelques rappels

- téléphone au volant : suspension immédiate du permis.

- pour les appels de phares signalant la présence des gendarmes : les réseaux sociaux vont être bloqués.

- pour le non respect des piétons : 6 points.

- nombre de voitures banalisées sur le Département : 6 + 6 voitures banalisées d'entreprises privées.

Intervention du Dr Groton, SAMU de Périgueux

Depuis 2013, une expérimentation a été menée sur la région pa-

risienne pour l'utilisation de motos au SAMU avec des motards professionnels. Ce mode d'intervention permet de sauver des vies (entre 5 à 10mn pour un arrêt cardiaque). Ces moyens sont mis à l'étude sur le Sarladais.

Intervention du Colonel de Gendarmerie de Périgueux

En avril 2018, organisation d'un rallye pour les seniors (à partir de 65 ans) pour réapprendre quelques manœuvres (entrée dans les ronds-points, freinage rapide...). Une session sera organisée à Bergerac en Octobre prochain.



Le Fil-Info de la Sécurité

Routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



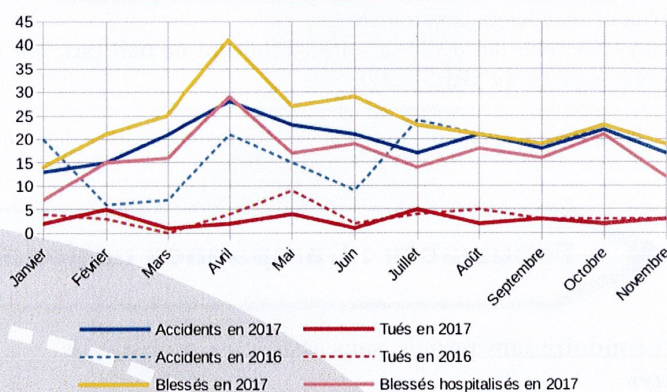
**N°2
Nov-Déc
2017**

Bilan de l'accidentalité sur la période janvier-novembre

En 2017 l'accidentalité de la Dordogne est marquée par deux constats : **le recul du nombre de tués sur les routes (-25 %)** et paradoxalement **la hausse du nombre d'accidents (+20 %) et de blessés**. Le changement de l'application du bulletin d'analyse des accidents corporels (BAAC), depuis le 3 janvier 2017, peut expliquer la hausse du nombre d'accidents et de blessés compte tenu **d'une prise en compte systématique de tous les accidents**, abandonnant la pratique du constat des accidents les plus graves.

L'alcool, est présent dans un accident mortel sur quatre. Autre constat : une catégorie d'âges se distingue : **les 45-64 ans**. Parmi les **13 tués** de cette tranche d'âge (soit **43 % des personnes tuées en 2017**), **12 étaient conducteurs** lors de l'accident.

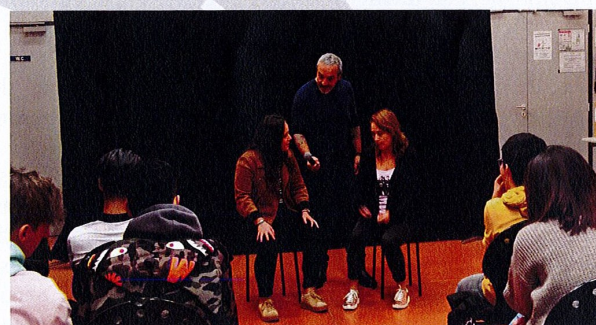
	De janvier à novembre			
	2017	2016	Différence	Evolution
Accidents	216	180	36	20,00 %
Tués	30	40	-10	-25,00 %
Blessés	262	228	34	14,91 %
Blessés hospitalisés	184	158	26	16,46 %



Les actions de la Sécurité Routière

« Cocktails à Gogo »

Le Pôle d'Appui Sécurité Routière de la Nouvelle-Aquitaine a renouvelé en 2017 l'opération régionale de **responsabilisation des jeunes face à leurs conduites à risques** à partir d'une **pièce de théâtre interactive « Cocktails à gogo »**, associant **débat avec le public et information préventive**. Fin novembre 2017, **7 lycées en Dordogne, soit 570 élèves**, ont bénéficié de ces représentations de 2 heures. Cette action favorise les échanges sur les **thématiques « sécurité routière », « citoyenneté » et « addictologies »** avec pour objectif d'apporter aux **organismes d'enseignement un outil leur permettant d'amener leurs jeunes à réfléchir sur leurs comportements**.



Débat avec le public, une jeune lycéenne parle à « Nina » personnage de la pièce

Facebook live : L'insécurité routière en Dordogne, comment faire changer les choses ?

Le 7 décembre dernier, **20 minutes d'échanges riches et fructueux entre les internautes et Mme la Préfète** ont été consacrés au sujet de **l'insécurité routière** : le partage de la route, les seniors, la vitesse, les conduites addictives, les infrastructures du département ...



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

facebook Live

Echanges en direct

« L'insécurité routière en Dordogne : comment faire changer les choses ? »

avec Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc,
Préfète de la Dordogne

**Judi 7 décembre 2017
à 19h00**

@prefecture24

L'hiver et les vacances sont là : Les précautions à prendre

Avant de prendre la route :

Vérifiez votre véhicule (pneus, équipements adaptés...)

En cas de **pluie, brouillard, plaques de verglas, soyez vigilants : réduisez votre vitesse, allongez la distance de sécurité** avec le véhicule qui vous précède.

Adaptez toujours votre conduite aux conditions météorologiques !

AVANT DE PARTIR EN VACANCES...

- Je vérifie mon véhicule quelques jours avant.
- J'étudie l'**itinéraire** au plus tard la veille du départ.
- Je m'accorde une bonne nuit de **sommeil** !
- Je me renseigne sur les conditions **météo**.

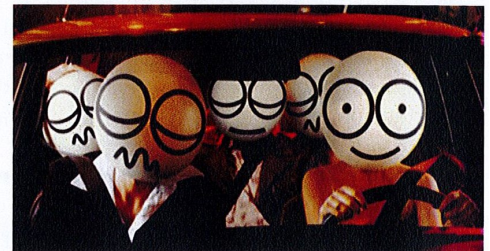
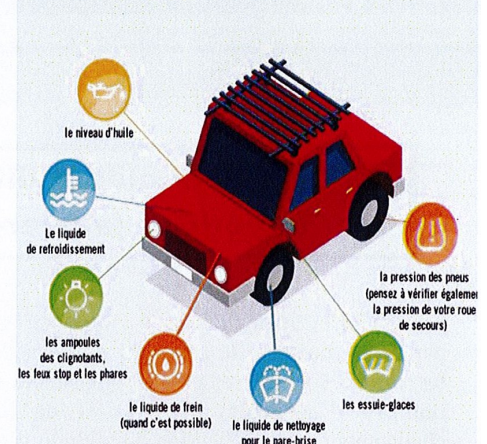
Pour les **fêtes de fin d'année**, la solution : **SAM**, le conducteur désigné

"A toi qui protèges, à toi qui sauves, à toi qui t'es porté (e) volontaire, à toi qu'on ne remerciera jamais assez. »

Sam c'est celui qui dédie sa soirée, **celui qui ne boit pas, qui sauve des vies** et à qui on dit : **RESPECT**

L'**alcool** c'est **8 accidents mortels** en Dordogne depuis le début de l'année.

LES CONTROLES À FAIRE SOI-MÊME



Focus-actu : Campagnes nationales

« À conduire sans permis, sans assurance, on risque le pire »

En Dordogne, **283 infractions** ont été relevées pour **conduite d'un véhicule sans permis** et **588 pour conduite sans assurance** en 2016.

Deux dépliants sous forme de bande dessinée ainsi que deux animations vidéos sur ces thèmes sont disponibles sur le site de la Sécurité Routière.

Les peines encourues sont souvent méconnues mais lourdes de conséquences : mise en détention, inscription au casier judiciaire et en cas d'accident, endettement à vie transmissible aux enfants pour régler les dommages physiques et corporels. Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), en France, **plus de 600 000 personnes conduiraient sans permis** et **700 000 ne seraient pas assurées**.

« Attachez votre ceinture, attachez-vous à la vie »

En Dordogne, le défaut du port de la ceinture c'est **15 % des accidents mortels** depuis début 2017 ! Cela fait **plus de 40 ans** que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant (loi du 1er juillet 1973) et 27 ans à l'arrière (loi du 1er octobre 1990).

Pourtant le réflexe de boucler sa ceinture, que l'on croyait définitivement acquis, ne l'est pas pour l'ensemble des Français.

En 2016, **354 personnes seraient décédées dans un accident de la route sans porter de ceinture**.

Depuis le 19 novembre 2017 le film « Attachez votre ceinture, attachez-vous à la vie » est diffusé à la télévision et deux spots de prévention, à la radio.



#SécuritéRoutière

À CHAQUE FOIS, EN VOITURE, JE M'ASSURE QUE TOUT LE MONDE L'AIT BIEN BOUCLÉE, SA CEINTURE.

UN RÉFLEXE QUE NOUS DEVONS TOUS ADOPTER.

20%	20 km/h	135€
des personnes tuées sur la route n'avaient pas attaché leur ceinture	cette vitesse suffit à rendre mortel un choc sans ceinture de sécurité	d'amende par personne non attachée

N O S E N F A N T S . . .

L'école de Thonac



Vendredi 9 mars après-midi, les élèves de l'école de Thonac ont défilé dans les rues du village. Quelle cacophonie !!!

Les enfants ont fait beaucoup de bruits en défilant, si bien qu'ils ont réussi à faire sortir la coiffeuse Peggy, à sa fenêtre. Elle leur a gentiment distribué plein de bonbons qu'ils se sont empressés de manger sur place.



Parents et grands-parents eux aussi déguisés, nous ont accompagné à cette sortie que nous avons clôturé par un goûter composé de merveilles (beignets) et autres petits gâteaux...réalisés par certains d'entre eux.

Merci à tous ces adultes bénévoles qui ont fait de ce jour de carnaval, un très beau jour de fête !



Sur les bancs de notre école de La Chapelle Aubareil...



Mardi 24 avril, nous avons passé la journée au château de Castelnaud. Une guide nous a expliqué le fonctionnement des machines de guerre (trébuchet, pierrière, mangonneau) et les systèmes de défense ou d'attaque du château. Tous les élèves ont essayé le tir à l'arbalète.

L'après-midi, les CE ont participé à un atelier « danse médiévale » et les CM sont partis « A l'assaut du château » munis d'un questionnaire et des photos à retrouver.
On a tous adoré cette journée !



Vendredi 4 mai, nous sommes revenus aux Etangs de Valojoux pour assister à la remise dans les bassins des poissons reproducteurs. Ensuite, nous avons parcouru tout le site et nous avons « pêché » avec des épuisettes dans le ruisseau pour observer la biodiversité.
C'était une superbe matinée ! Les CM vont y revenir fin juin pour faire une course d'orientation.



INFORMATIONS ASSOCIATIONS



COMITE DES FETES

LE QUINE...

Le 7 octobre dernier, le comité a organisé la traditionnelle quine au bénéfice du Noël des enfants du village, qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

ARBRE DE NOEL ET PREPARATIFS



La décoration du village, le mercredi 13 décembre s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Le 16 décembre 2017, le Père Noël est venu à la rencontre des enfants du village pour leur remettre un cadeau après avoir pris un goûter.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au cours de l'assemblée générale du 26 janvier, Christiane CARBONNIERE, Christiane SALVIAT, Christelle CHAVAROCHE et Yves SALVIAT nous ont remis leurs démissions. Nous les remercions pour toutes ces longues années d'investissements au cours desquelles ils ont fait preuve d'une grande générosité.

Un nouveau bureau a été élu :

Président Jérôme GALLO,

Vices présidents : Laurent BUQUET, Christophe SEILLIER ,

Secrétaires : Isabelle MANSARD et Corinne SEILLIER,

Trésorières : Charlotte GRELIER et Sylvine BUQUET

VIDE-GRENIERS - BROCANTE

Dimanche 15 avril dernier a eu lieu le vide-greniers-brocante sur la place de la mairie et aux abords de la salle des fêtes. Cette manifestation s'est étalée sur 500m linéaire. Tous les exposants sans exceptions ont été ravis de cette journée et ont beaucoup apprécié notre nouvelle formule du midi avec frites et sandwiches (150 repas ont été servis). Le soleil a fait venir de nombreux visiteurs tout au long de cette journée qui fut un véritable succès.



MARCHÉS DE PAYS

Dés le vendredi 6 juillet reprennent les marchés de pays. Venez déguster les produits du terroir autour d'une grande tablée conviviale, nous vous y attendrons dès 18h30. Ils se termineront le 31 aout.

FÊTE VOTIVE

La fête se tiendra les 11 et 12 aout, au cours desquels les enfants pourront profiter gratuitement des jeux gonflables et du manège. Le samedi après-midi aura lieu le traditionnel tournoi de pétanque, suivi le soir par la soirée paëlla avec Alexia en concert.

Le dimanche, le RAID Valojoux Vézère sera remplacé par une rando vélo de 40km et une rando pédestre de 20 et 40km. La journée s'achèvera le soir par un repas périgourdin animé par Jean Prat.

PLUS TARD...

- Quine : le samedi 6 octobre dont, nous vous le rappelons, les bénéfices seront totalement reversés au Père Noël pour les cadeaux des enfants de notre village.

- Festival du Lébéro : le Vendredi 23 novembre à Valojoux.

- Décoration du village : mercredi 12 décembre à 9h

- Arbre de Noël : nous attendrons les enfants le samedi 15 décembre à 16h30 à la salle des fêtes pour le goûter de Noël et la venue du Père Noël.

Encore merci à vous, tous les bénévoles, qui avez apporté votre aide à toutes ces manifestations.

Le Président, Jérôme GALLO



Si vous rêvez de dessiner ou de peindre et que vous vous dites « Je ne suis pas capable », alors cet atelier est fait pour vous !

Je vous propose un cours qui mettra en lumière vos capacités insoupçonnées. Vous pourrez acquérir les bases du dessin et de la peinture, réaliser les projets que vous désirez, pas à pas.

Nous aborderons ensemble le croquis d'après nature, la perspective, la couleur et les diverses techniques sur papier ou sur toiles.

Cet atelier se déroulera à la salle des fêtes de Valojoux un après-midi durant 2 heures (jour à convenir), le mercredi après-midi pour les enfants pendant 1h30, à

raison de 10 € par adulte pour une séance et 8€ pour un enfant.

Vous apporterez seulement le support papier, les pinceaux et je me charge du reste.

Les séances seront mises en place début Novembre après avoir atteint un nombre suffisant de personnes (5 adultes - 5 enfants minimum).

En ce qui me concerne, je suis diplômée de dessin d'architecture, je suis aquarelliste depuis plusieurs années, réalise de grandes dimensions, participe à des concours de peinture où j'ai reçu des prix.

J'ai enseigné le dessin et la céramique (ayant eu un atelier) pendant deux ans auprès d'adultes et d'enfants.

Si vous êtes intéressés, merci d'en faire part à Christelle à la mairie de Valojoux au 05.53.50.77.78 ou mairie.valojoux@wanadoo.fr

Catherine Cointe

La Terre en Feu

Les Journées Européennes des Métiers d'Art 2017

Cette année, le thème des Journées Européennes des Métiers d'Art avaient pour thème « Futurs en transmission ». Elles se déroulaient dans divers lieux et ateliers dans toute l'Europe.

L'accent était mis sur la transmission des savoirs et compétences sous formes d'animations diverses, d'ateliers participatifs, d'exposition de créations des Artisans d'Art.

A Valojoux, à la poterie, nous avons commencé le mercredi 4 avril et avons construit un four avec 700 bouteilles récoltées pendant plusieurs mois grâce aux généreux donateurs qui ont bu pendant à notre santé et 250 kg d'argile de récupération d'atelier et de la terre du talus de l'atelier. Le but était de faire le feu et de voir la fusion à travers le verre à la nuit.

Nous avons accueilli l'école de Montignac le vendredi et trois classes ont pu participer à des ateliers de modelage.



Samedi, nous avons mis le feu au four bouteille en début d'après midi, la fusion a commencé à être visible vers 18h et elle s'est intensifiée au cours des heures et quand la nuit était tombée.

Les Paysans Mexicains avaient



posé leur roulotte pour les repas, serge avait ses tonneaux de bière, il y avait du vin chaud, des musiciens sont venus... Très jolie, joyeuse et simple soirée. Merci à tous.



Ateliers de modelage pendant tout le week end, séances gratuites de découverte du tournage et stage Raku le dimanche.



Je remercie les nombreux bénévoles qui ont aidé à accueillir le public nombreux dont certains venaient de très loin et qui ont rendu ces journées faciles et joyeuses.

La municipalité avait autorisé l'occupation de la salle des fêtes



pendant trois jours du week end et les artistes l'ont occupée pour le plus grand plaisir de tous. Trois écoles sont venues pour voir les artisans travailler, Montignac, La Chapelle Aubareil et Thonac.



Vendredi soir, inauguration à la salle des fêtes où s'est tenue une très belle exposition de tous les artistes et des ateliers pendant les trois jours. Nous avons eu la chance d'avoir la présence d'un représentant régional de la Chambre des Métiers, ce qui donnait tout son sens à ces journées.

Les Paysans Mexicains avaient préparé un délicieux buffet offert par la municipalité et les visiteurs ont pu rencontrer les

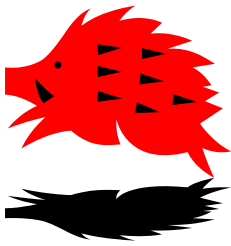


artistes.

Les écoles avaient participé à un concours d'affiches. La classe lauréate a été celle d'Arnaud à la Chapelle Aubareil. Je suis allée avec le tour dans la classe pour montrer aux enfants le tournage en récompense de leur succès.

Une tombola a été organisée avec de très beaux lots offerts par les artistes

Beaucoup de très belles rencontres, chacun a mis beaucoup avec cœur et joie. Un grand et sincère merci aux artistes, aux bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après, à la municipalité qui a prêté la salle des fêtes et a soutenu le projet et à tous les visiteurs que nous souhaitons plus nombreux l'année prochaine.



SOCIÉTÉ DE CHASSE "La Brande"

Toute l'équipe de chasse LA BRANDE DE VALOJOULX tient chaleureusement à remercier les nombreux présents lors de notre repas de chasse du samedi 28 Avril dernier.



The logo for the festival 'Soirs des Toiles' is set against a dark blue background. It features the text 'Festival de cinéma en plein air' at the top, 'SOIRS des TOILES' in large orange letters in the center, and 'en Vallées Dordogne Vézère' at the bottom. Four orange stars are arranged around the central text.

SOIRS des TOILES

Le Festival « Soirs des Toiles » a mis en place des séances de cinéma plein air dans des lieux d'intérêt patrimonial mettant en valeur divers bourgs et villages en vallées Dordogne et Vézère (projet porté par les cinémas Le Lux au Buisson-de-Cadouin et Le Vox à Montignac).

Cela permet ainsi de créer un événement rassembleur qui réunit locaux, touristes, amateurs de cinéma et amoureux de la nature en produisant une nouvelle offre culturelle, estivale et festive sur le territoire.

Ainsi, il sera proposé une séance **le Lundi 16 juillet vers 22h pour le film « Petit Paysan », au prix de 5 € la séance par personne** (ouverture de la billetterie vers 20h30).

Vous pouvez venir pique-niquer avant, une buvette sera également ouverte.

CARNET



Naissances

Bienvenue à Olga, fille de Léa et José ISLAS, petite-fille de Nathalie MANET-CARBONNIERE et arrière-petite-fille de Christiane CARBONNIERE

Bienvenue à Oscar Robert, petit-fils de Michaël HERRING, les Cabannes

Bienvenue dans notre village à...

Even et Julie TANQUEREL et leurs enfants, le Fraysse
Carine ROUSSEAUX, le Fraysse



Vous pouvez trouver toute l'actualité de la commune sur le site de la commune :

www.valojoux.fr

Toute suggestion ou information seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y figurent, nous vous remercions de bien vouloir donner l'information à la mairie.

M A I R I E D E V A L O J O U L X

Le bourg 24290 VALOJOUX

Téléphone : 05.53.50.77.78

Messagerie : mairie.valojoux@wanadoo.fr - Site : www.valojoux.fr

